

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-405

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1118193-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
	Direction de l'Habitat Service Solidarités Urbaines	N° 2026-405

**Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - Actions collectives - Subventions - Décision -
Autorisation**

Madame Alexandra SIARRI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Contexte

Le FAJ fait partie des **compétences obligatoires de Bordeaux Métropole** depuis le 1er avril 2017. Il a pour objectif de favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes métropolitains de 18 à 25 ans en difficulté, via des aides individuelles ou le soutien à des actions collectives.

Pour la 1ère année, les actions collectives se sont inscrites dans le cadre d'un appel à projets dont le règlement a été adopté par délibération n° 2025-604 du 5 décembre 2025, pour un budget de 140 000 €. Cet appel à projets **visait à redynamiser la dimension collective du FAJ** grâce à des attendus clarifiés et à **mieux articuler le FAJ collectif avec les besoins prioritaires constatés dans le cadre du FAJ individuel.**

1/ Subventions accordées aux projets

L'appel à projets couvrait ainsi deux axes : **favoriser l'accès dans le logement des jeunes en précarité** et **favoriser l'insertion socio-professionnelle** en travaillant la préparation à l'emploi ou à la formation, la mobilité, la santé ou l'accès aux droits.

Trente projets ont été déposés, correspondant à une hausse de 76% par rapport à 2025 et démontrant les résultats positifs de l'appel à projets. Près de 50% des projets étaient portés par des structures n'ayant jamais été subventionnées par le FAJ.

Quinze projets ont été retenus, dont 4 portés par des **associations jeunesse structurantes sur le territoire**, 5 ayant été **précédemment financés** et dont **l'impact pour les jeunes est démontré**, 4 **s'adressant aux publics les plus fragiles** (réfugiés, en squat ou bidonville, victimes de traite humaine ou jeunes sans diplômes).

Les projets retenus visent 479 bénéficiaires. Parmi eux, les projets s'inscrivant dans l'axe logement permettent de créer **37 places supplémentaires pour des jeunes.**

Cinq projets sont concernés par le présent rapport pour un montant total de 63 000 €. Il s'agit des projets dont la subvention est supérieure à 23.000 € ou de projets portés par des structures dont le montant total de subventions apporté par Bordeaux Métropole en 2026 est supérieur à 23.000 €. Les 10 autres projets, faisant l'objet d'une décision par voie d'arrêté et représentant un total de financement de 77 000 €, sont présentés en annexe à titre d'information.

- **Mesures d'accompagnement social liées au logement porté par l'association AL Le Prado CLLAJ**

Ce projet, déjà financé en 2025, consiste à proposer des **mesures d'accompagnement social au logement à 30 à 40 jeunes de 18 à 25 ans**, sans étayage familial et/ou social, inscrits dans des démarches d'insertion et d'autonomie et en situation d'hébergement précaire. L'accompagnement proposé par le CLLAJ comprend une **aide à la recherche de logements et à l'entrée dans le logement**.

Les premiers résultats 2025-2026 démontrent que 2/3 des jeunes accompagnés par le CLLAJ dans le cadre de ce dispositif avaient accédé à un logement avec une durée moyenne d'accompagnement avant l'entrée de 2 mois (bilan détaillé en annexe). Le dispositif s'amplifie en 2026 grâce à un partenariat avec le bailleur Erilia et l'ACLEF.

Bordeaux Métropole est sollicitée pour un soutien financier de 40 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 364 572 €. Il est proposé d'accorder une subvention de 38 000€.

Principaux indicateurs financiers :

	Budget de l'action
Budget global	364 572 €
Participation de BM au titre du FAJ / Budget global	38 000 € soit 10,4%
Autres financements / budget global	FSL : 314 572 € soit 86% Erilia : 9000€

- **Projet "Dyna'Meet" de l'Espace Textile Rive Droite**

Ce projet vise à proposer un **programme d'accompagnement rémunéré d'un mois à des jeunes très éloignés du monde professionnel**. Le programme de 70h comprend la découverte d'un secteur professionnel (couture, sport ou art) et un travail sur le projet professionnel. Depuis son lancement il y a 4 ans, le programme présente des **résultats très satisfaisants en termes d'accès à l'emploi ou de reprise de formation**. **La subvention vise à financer spécifiquement la rémunération de 10 jeunes relevant du FAJ métropolitain**.

En 2025, 70 jeunes ont été repérés, 49 mobilisés dont 32 en ateliers rémunérés et 17 en accompagnement personnalisé. Parmi les 36 jeunes ayant quitté le dispositif : 89% ont trouvé une solution (emploi, formation, programme partenaire, services civiques). Les jeunes sortis sans solution ont soit abandonné, soit déménagé (bilan détaillé en annexe).

Bordeaux Métropole est sollicité pour un soutien financier de 15 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 98 500 €. L'association étant déjà financée par Bordeaux Métropole dans le cadre de la politique de la ville, il est proposé d'accorder une subvention de 8 000€.

Principaux indicateurs financiers :

	Budget de l'action
Budget global	98 500 €
Participation de BM au titre du FAJ / Budget global	8 000 € soit 8,12%
Autres financements / budget global	Cités éducatives Cenon et Lormont : 35 000 €, région Nouvelle Aquitaine : 18 500 €

- **Colocation solidaire de Barbey Village porté par La Petite Soeur**

Au sein de Barbey Village, La Petite soeur propose une offre d'hébergement collectif

temporaires (8 places) pour des jeunes en situation de précarité ou sortants de l'Aide sociale à l'enfance en priorité, tout en promouvant une mixité sociale. Ce projet déjà financé en 2025, vise également à favoriser l'insertion sociale par le logement et à lutter contre l'isolement social par l'accès à la culture.

En 2025, sur les 16 jeunes hébergés dans le courant de l'année, 11 sont sortis vers du logement (6 en location ou colocation dans le privé, 4 en foyer de jeunes travailleurs et 1 dans le logement social), 2 sont retournés vivre chez leurs parents. Tous les jeunes hébergés étaient en activité à la sortie (bilan détaillé en annexe).

Bordeaux Métropole est sollicité pour un soutien financier de 13 842 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 96 038€. L'association étant déjà financée par la Direction Développement Economique à hauteur de 20 000€, il est proposé d'accorder une subvention de 7 000€.

Principaux indicateurs financiers :

	Budget de l'action
Budget global	96 038 €
Participation de BM au titre du FAJ / Budget global	7 000 € soit 7,29%
Autres financements / budget global	Ville : 7 684€, CAF et MSA : 20 000 €

• **ALEJ (Accès au Logement et à l'Emploi des Jeunes) par Unis Cité**

Le programme s'adresse à 10 jeunes de 16 à 25 ans en situation de grande précarité vivant en squat ou bidonville. Il vise à expérimenter un parcours d'insertion professionnelle par la réalisation d'une mission de service civique en équipe mixte. Le programme prévoit également un accompagnement renforcé autour de l'accès à un logement pérenne (jusqu'à 6 mois après la fin du service civique) :

Bordeaux Métropole est sollicité pour un soutien financier de 17 284€ dans le cadre d'un budget prévisionnel de 105 280 €. L'association étant déjà financée par la Direction Mobilité à hauteur de 47 000€, et il est proposé d'attribuer une subvention au titre du FAJ à hauteur de 7 000€.

Principaux indicateurs financiers

	Budget de l'action
Budget global	105 280 €
Participation de BM au titre du FAJ / Budget global	7 000 € soit 6,6%
Autres financements / budget global	Etat : 63 200 € Fonds européens : 6 250€

• **Projet "Citoyen demain" par l'Atelier graphite**

En partenariat avec AGIR 33 et la mission locale Hauts-de-Garonne, l'association propose d'animer 16 ateliers "Citoyens de demain" (100 jeunes) permettant aux jeunes de connaître leurs droits et obligations et de lever les freins administratifs et numériques à leur insertion sociale et professionnelle. Animés par un juriste, les ateliers porteront sur 5 thématiques : le droit du travail, la recherche de logement, la santé, les droits sociaux et les devoirs.

En 2025, l'association a réalisé 9 ateliers ayant permis de toucher 65 jeunes suivis par AGIR 33 et Jeunesse Habitat Solidaire.

Bordeaux Métropole est sollicité pour un soutien financier de 6 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 18 000 €. L'association étant déjà financée par la Métropole à

hauteur de 59 500 € (politique de la ville et numérique), il est proposé d'attribuer une subvention au titre du FAJ à hauteur de 3 000€.

Principaux indicateurs financiers

	Budget de l'action
Budget global	18 000 €
Participation de BM au titre du FAJ / Budget global	3 000 € soit 16,7%
Autres financements / budget global	Etat : 5 000 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU la délibération n°2017-181 du 17 mars 2017 prévoyant la prise de compétence de la Métropole en matière de Fonds d'aide aux jeunes (FAJ),
VU la délibération n°2020-461 du 27 novembre 2020 portant sur le nouveau règlement d'intervention du FAJ métropolitain,
VU la délibération n° 2025-230 du 6 juin 2025 adoptant l'avenant au règlement d'intervention du FAJ métropolitain,
VU la délibération 2025-604 du 5 décembre 2025 fixant les modalités de l'appel à projet 2026
VU les demandes de subventions formulées,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole au titre de sa compétence Fonds d'aide aux jeunes participe au financement d'actions collectives pour les jeunes,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer aux porteurs de projets des actions collectives du Fonds d'aide aux jeunes, les subventions telles que détaillées ci-dessus, pour un montant total de 63 000 €,

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes, sur le budget principal 2026 – chapitre 65, compte 65748, fonction 424,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole ou son représentant à signer les conventions avec les associations lauréates ainsi que tout document intervenant dans le cadre de la présente délibération et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de l'opération et de la présente délibération.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour : 103
Contre : 0
Abstention : 1 (M. Jimmy BOURLIEUX)
Non-participation au vote : 0

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--